

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 22 JUIN 2022 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

22/037/VAT

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -  
DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE -  
Politique municipale en faveur de l'Habitat et du Logement - Aide à la production  
de logements sociaux pour 7 opérations - Annulation des subventions pour  
2 opérations - Rectification d'une erreur matérielle de dénomination.**

22-38374-DLLHI

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La nouvelle équipe municipale a fait de la question de l'accès au logement pour tous et de la lutte contre l'habitat indigne une priorité de mandat.

La Ville de Marseille souffre d'un déficit de logements sociaux majeur et d'une répartition de ces derniers sur le territoire très inégale. En 2018, on comptait 83 436 logements sociaux soit 21% du parc, inégalement répartis, ainsi le 14<sup>ème</sup> arrondissement comportait 45% de logement sociaux pour seulement 4% dans le 6<sup>ème</sup>. Depuis 2017 l'augmentation du parc social est très limitée (+0,5 points) entre 2017 et 2021.

Permettre la construction de nouveaux logements sociaux répartis sur tous les secteurs de la Ville de Marseille, développer les interventions en acquisition amélioration, multiplier le conventionnement de logements privés et déployer une offre en accession sociale tels sont les leviers que la Ville de Marseille souhaite activer et renforcer.

Dans cette perspective et dans l'attente du futur Plan Local de l'Habitat, outil de pilotage des politiques du logement, la possibilité de poursuivre pour l'année 2022 le financement d'opérations visant à rééquilibrer l'offre en logement social et à étendre le parc social a été confirmée par les délibérations passées lors du conseil municipal du 9 novembre 2020 et du 4 avril 2021. Les travaux en cours pour l'élaboration du PLH devront permettre de redéfinir les actions les plus adaptées auxquelles la Ville apportera son concours.

Par délibération du 6 février 2017, la Ville de Marseille a décidé de réorienter sa politique en faveur de l'Habitat et du Logement avec un soutien aux opérations d'habitat social. Des mesures transitoires ont été apportées pour assurer le tuilage avec le dispositif précédent datant de 2006 entre les deux dispositifs. Le dispositif de soutien à la production locative sociale a été précisé par deux délibérations n°17/1497/UAGP et n°17/1498/UAGP du 3 avril 2017.

C'est dans ce cadre qu'il nous est proposé d'apporter une aide aux opérations d'acquisition-amélioration sur des arrondissements de Marseille hors 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements.

Notre secteur est concerné par l'annulation d'opération d'Habitat et Humanisme de 12 logements situés dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Par courrier du 5 mai 2022, la Foncière d'Habitat et Humanisme a demandé à la Ville de Marseille l'annulation de la participation de la Ville d'un montant de 72 000 Euros (soixante douze mille Euros) pour le financement de 12 logements très sociaux telle que votée par le Conseil Municipal du 26 juin 2017, opération prévue 199, boulevard de Saint Marcel dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, n'ayant pu obtenir du promoteur les garanties suffisantes pour réaliser l'acquisition, Habitat et Humanisme a dû abandonner ce projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
 VU LA DELIBERATION N°06/0857/EHCV DU 17 JUILLET 2006  
 VU LA DELIBERATION N°08/1214/SOSP DU 15 DECEMBRE 2008  
 VU LA DELIBERATION N°10/1257/SOSP DU 6 DECEMBRE 2010  
 VU LA DELIBERATION N°11/0282/SOSP DU 4 AVRIL 2011  
 VU LA DELIBERATION N°13/0934/SOSP DU 7 OCTOBRE 2013  
 VU LA DELIBERATION N°14/0853/UAGP DU 15 DECEMBRE 2014  
 VU LA DELIBERATION N°15/1211/UAGP DU 16 DECEMBRE 2015  
 VU LA DELIBERATION N°17/1276/UAGP DU 6 FEVRIER 2017  
 VU LA DELIBERATION N°17/1497/UAGP DU 3 AVRIL 2017  
 VU LA DELIBERATION N°17/1498/UAGP DU 3 AVRIL 2017  
 VU LA DELIBERATION N°21/0912/VAT DU 17 DECEMBRE 2021  
 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
 DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE** Sont approuvées l'annulation de la participation de la Ville d'un montant de 72 000 Euros (soixante douze mille Euros) pour le financement de 12 logements très sociaux boulevard de Saint Marcel dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement par Habitat et Humanisme et l'annulation de la convention de financement n°2017 81 303 au motif de l'abandon de l'opération par la Foncière d'Habitat et Humanisme.

**Le présent projet de délibération  
 mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
 enrôlement à une séance  
 du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
 du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
 Sylvain SOUVESTRE**